Evénements en 2026

- **Juin**

Non-respect d'une spécification technique d'exploitation sur l'unité de production n°2

Le bâtiment combustible est équipé de plusieurs circuits de ventilation et de filtration de l'air, dont un permettant d'assurer son confinement en cas de situation accidentelle (filtration iode).

Dans la nuit du 29 au 30 mai 2026, dans le cadre de l'arrêt pour maintenance programmée de l'unité de production n°2, les équipes d'EDF ont engagé des manutentions du combustible puis des travaux sur des tableaux électriques. Ces travaux électriques exigent l'application de mesures compensatoires dont une configuration précise du système de ventilation (arrêt de la ventilation normale, mise en service du circuit de filtration de l'iode), et la suspension de manutentions du combustible sous une heure si ces mesures ne peuvent être respectées.

Vers 7h30, les équipes présentes en salle de commande ont constaté que les travaux ne respectaient pas les mesures compensatoires exigées : elles ont suspendu les manutentions combustible le temps de remettre le système de filtration de l'air du bâtiment combustible dans sa configuration attendue pour la réalisation de ces deux activités en parallèle.

Cet évènement n'a pas eu de conséquence réelle sur la sûreté des installations et en en cas de situation accidentelle, le système de filtration iode était disponible et aurait pu être mis en service. Par ailleurs, les systèmes de surveillance de l'activité au sein du bâtiment combustible auraient permis de détecter toute anomalie.

Ce non-respect d'une règle d'exploitation a conduit la centrale de Cattenom à déclarer un évènement significatif sûreté de niveau 0 sur l'échelle INES (qui en compte 7) le 3 juin 2026 à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection. Après analyse plus approfondie, ayant déjà vécu un évènement similaire en juin 2025, la Direction de la centrale a décidé de reclasser l'évènement en niveau 1 le 18 juin 2026 (en raison de son caractère répétitif).

- **Août**

Détection tardive de l'indisponibilité d'une turbopompe de secours sur l'unité 4

L'unité de production n°4 de la centrale de Cattenom est à l'arrêt pour maintenance programmée et rechargement du combustible. Dans le cadre des opérations de redémarrage et au titre des règles d'exploitation, certains matériels doivent être disponibles à certains changements d'état du réacteur.

Le 3 août 2026, un dysfonctionnement sur une turbopompe du circuit d'alimentation de secours des générateurs de vapeur* est détecté, conduisant à son indisponibilité alors que le matériel était requis depuis le 22 juillet 2026. Après réalisation des expertises, les équipes ont procédé à la remise en conformité d'une vanne de régulation située en amont de la turbopompe.

Il n'y a pas eu de conséquences réelles sur la sûreté puisque les autres motopompes qui composent ce circuit et les alimentations électriques requises sont restées, à tout moment, disponibles.

Dans cette situation, les règles d'exploitation exigent une réparation du matériel sous 24h00, ce qui n'a pas pu être respecté en raison de la détection tardive du défaut. En conséquence, la centrale de Cattenom a déclaré un évènement significatif pour la sûreté de niveau 1 sur l'échelle INES qui compte 7 échelons, le vendredi 21 août 2026, à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

**Le circuit d'alimentation de secours des générateurs de vapeur, composé de deux voies redondantes, est utilisé en cas de défaillance de l'alimentation normale, pour apporter l'eau nécessaire au refroidissement du réacteur.*

- **Octobre**

Non-respect d'une prescription permanente sur l'unité de production n°3

Le 27 septembre 2026, dans le cadre de la mise à l'arrêt de l'unité de production n°3 pour sa maintenance programmée, les équipes de la centrale nucléaire de Cattenom réalisent des essais sur des soupapes du circuit de refroidissement du réacteur à l'arrêt (RRA)* afin de vérifier leur bon fonctionnement. Ces quatre soupapes de protection s'ouvrent automatiquement lorsque la pression atteint une valeur déterminée afin de protéger le circuit contre une éventuelle surpression.

Le 29 septembre 2026, des analyses complémentaires mettent en évidence une erreur de calcul réalisée lors de ces essais. Cette erreur a conduit à un faible surtarage des quatre soupapes concernées, c'est-à-dire à un réglage de leur pression d'ouverture supérieur à la valeur attendue (de quelques dixièmes de bar). Dès la détection de cet écart, les équipes ont procédé à la remise en conformité des soupapes.

Cet événement n'a eu aucune conséquence réelle sur la sûreté des installations : les soupapes sont en effet restées opérationnelles durant toute la période concernée. Toutefois, en cas de sollicitation, cet écart de réglage aurait pu entraîner un retard limité de leur ouverture.

Conformément aux règles générales d'exploitation, les soupapes concernées ont donc été considérées comme indisponibles pendant la durée de l'écart. En raison du non-respect d'une prescription permanente associée à cette indisponibilité, la centrale nucléaire de Cattenom a déclaré, le 5 octobre 2026, un événement significatif pour la sûreté de niveau 1 sur l'échelle INES, qui en compte 7, auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

** Le circuit de refroidissement du réacteur à l'arrêt (RRA) permet d'évacuer la puissance résiduelle dégagée par le combustible après l'arrêt du réacteur. Il est utilisé lors des phases d'arrêt afin de maintenir le refroidissement du circuit primaire dans des conditions sûres.*

- **Novembre**

Non-respect d'une prescription permanente sur l'unité de production n°2

L'enceinte de confinement du réacteur est un bâtiment en béton à l'intérieur duquel se trouvent notamment la cuve et d'autres composants du circuit primaire (zone nucléaire). L'enceinte est constituée d'une double paroi, interne en béton précontraint et externe en béton armé, (appelée espace inter-enceinte), permettant l'étanchéité du bâtiment réacteur. Pour accéder au local situé sous l'espace inter-enceinte, les intervenants empruntent un sas

constitué de deux portes étanches, dont l’ouverture et la fermeture sont régies par les règles d’exploitation.

Le 9 mai 2026, alors que l’unité de production n°2 est en arrêt pour maintenance programmée, un intervenant identifie que la porte intérieure de ce sas est entre-ouverte de quelques centimètres. Dès la détection de l’écart, la porte a été fermée et verrouillée conformément à ce qui est exigé.

Après investigations, les équipes de la centrale ont conclu que cette porte intérieure n’avait pas été correctement fermée lors du dernier accès dans le local datant du 26 novembre 2024. Néanmoins, depuis cette date, la porte extérieure du sas était restée fermée et verrouillée, l’étanchéité de l’espace inter-enceinte a donc toujours été assurée.

Cette anomalie n’a pas eu de conséquence sur les installations, les personnes et l’environnement. Elle a été déclarée comme évènement significatif sûreté de niveau 0 sur l’échelle INES (qui en compte 7), à l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) le 13 mai 2026. Comme après chaque événement, une analyse est réalisée afin d’en tirer les principaux enseignements et d’améliorer les organisations. Au regard de l’analyse approfondie des référentiels, la direction de la centrale a réévalué l’évènement au niveau 1, en raison du non-respect d’une prescription permanente à l’ASNR le 4 novembre 2026.